

Fondation Ethos
2, Place Cornavin
Case postale
CH-1211 Genève 1
T +41 (0)22 716 15 55
F +41 (0)22 716 15 56
www.ethosfund.ch

Ethos – Fondation suisse pour un développement durable Procès-verbal de la 13ème assemblée générale ordinaire

Date : Mercredi 2 juin 2010, 10h
Lieu : Kursaal Berne, Kornhausstrasse 3, Berne

Membres présents

Bernische Pensionskasse
Caisse d'Assurance du Personnel de la ville de Genève et des Services Industriels (CAP)
Caisse de Métier de Givaudan Suisse SA
Caisse de pensions de l'Etat de Vaud
Caisse de pension des Anciens Collaborateurs de Charles Veillon SA
Caisse de pensions du personnel communal de la Ville Lausanne
Caisse de prévoyance du personnel communal de la ville de Fribourg
Caisse de prévoyance du pers. ens. de l'instr. pub. et des fonct. de l'adm. du canton de Genève (CIA)
Caisse de retraite du Groupe Baumgartner Holding SA
Caisse de retraite du Groupe DSR
Caisse de retraite professionnelle de l'industrie vaudoise de la construction
Caisse Intercommunale de Pensions
Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction (CPPIC)
Fondation de prévoyance du Groupe PX Holding SA
Fondation de prévoyance PACT
Fondation de prévoyance skycare
Fondation en faveur du personnel de la maison KBA-GIORI S.A.
Luzerner Pensionskasse
Pensionskasse Bühler AG
Pensionskasse der Ernst Schweizer AG
Pensionskasse der römisch-katholischen Landeskirche des Kantons Luzern
Pensionskasse der Tamedia AG
Pensionskassengenossenschaft des Schweizerischen Gewerkschaftsbundes
Pensionskasse Stadt Luzern
Personalvorsorgekasse der Stadt Bern
Retraites Populaires
Stiftung Abendrot
Vorsorgestiftung VSAO

Membres représentés par procuration

Anlagestiftung fenaco LANDI
Beamtenversicherungskasse des Kantons Zürich (BVK)
Caisse de Pensions de la République et Canton du Jura
Fastenopfer
Fonds de prévoyance et de retraite des employés de la Commune de Delémont
Pensionskasse Thurgau
Personalvorsorgestiftung der Ringier Gruppe
Renten Genevoises

Membres excusés

Caisse de pensions de l'EVAM
Caisse de pension de Schenk SA
Caisse de pensions du personnel de Naef & Cie SA et des sociétés affiliées
Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais (CPVAL)
Caisse de prévoyance des Eglises et Associations des Protestants de Genève
Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg
Caisse de retraite MATISA
Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du Valais (CAPAV)
Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH)
Caisse de pension de la Construction du Valais (CPCV)
Fondation de prévoyance des Paroisses et Institutions Catholiques
Fondation de prévoyance professionnelle de la Banque Cantonale de Genève
Fondation pour les étudiants de l'EPFL
Institution de prévoyance Ilford Suisse
Paroisse de l'Eglise Evangélique Réformée de Vevey
Pensionskasse der Concordia
Pensionskasse der Gemeinde Romanshorn
Pensionskasse der Gemeinde Weinfelden
Pensionskasse der Stadt Frauenfeld
Pensionskasse des Personals der Einwohnergemeinde Köniz
Pensionskasse Evangelische Reformierte Landeskirche des Kantons Aarau
Pensionskasse SBB
Personalvorsorgestiftung der Ärzte und Tierärzte PAT-BVG
Prévoyance.ne
Prévoyance Santé Valais (PRESV)
Spida Personalvorsorgestiftung
Versicherungseinrichtung des Flugpersonals der Swissair VEF

Conseil de Fondation, présents

Kaspar Müller (Président)
Jacques Zwahlen (Vice-président)
Pierre-André Dumont
Colette Nova
Jean Rémy Roulet
Hanspeter Uster

Invités

Peter Studer, ancien Président du Conseil suisse de la presse
Philippe Spicher, Centre Info
Christoph Müller, Inrate

Interprète

Linde Rothenberg

Collaborateurs Ethos

Dominique Biedermann, Directeur
Jean Laville, Directeur adjoint
Yola Biedermann
Fanny Ebener
Dominique Habegger
Urs Holliger
Margrith Jaun Brunner
David Jeannet
Vincent Kaufmann
Edith Koch
Vinzenc Mathys
Markus Moor
Simon Perrin
Michael Spalding

En sa qualité de Président, Kaspar Müller ouvre cette 13^{ème} assemblée générale ordinaire des membres de la Fondation Ethos.

Le Président constate que 36 institutions sont représentées et que l'ordre du jour ne suscite pas de commentaire.

1. Procès-verbal

Kaspar Müller soumet le procès-verbal de l'assemblée générale du 4 juin 2009 à l'approbation des membres. Aucune observation n'est formulée.

Vote : Le procès-verbal de l'assemblée générale du 4 juin 2009 est approuvé à l'unanimité et sans modification.

2. Activités et comptes 2009

2.1 Présentation des activités de la Fondation, du rapport annuel et des comptes 2009

Kaspar Müller et Dominique Biedermann présentent un résumé des activités de la Fondation au cours de l'exercice écoulé.

En particulier, ils font référence aux points suivants :

- Ethos a récemment fait l'objet d'une reconnaissance internationale en ayant reçu l'AWARD 2009 de l'International Corporate Governance Network (ICGN) pour « avoir contribué à améliorer de manière significative l'état de la gouvernance dans sa région ». Par ailleurs, Ethos a obtenu l'une des meilleures évaluations de la part des Principles for Responsible Investment (PRI) initiés par les Nations-Unies.
- Le développement de la gamme des produits proposés par Ethos s'est poursuivi de manière réjouissante. En particulier, le programme de dialogue avec les sociétés suisses, l'Ethos Engagement Pool (EEP), a vu un grand succès au cours des derniers mois : à ce jour, l'EEP compte 44 membres (30 membres au 31.12.2009) qui gèrent des avoirs de près de CHF 70 milliards.
- En matière d'actionnariat actif, Ethos a lancé en automne 2009 une deuxième initiative « Say on Pay » qui s'est traduite par le dépôt d'une résolution auprès de quatre sociétés en compagnie de huit caisses de pension publiques suisses. Finalement, ces résolutions ont pu être retirées, étant donné que toutes les sociétés concernées ont accepté volontairement d'introduire un vote consultatif du rapport ou du système de rémunération.
- Le statut de membre de la Fondation a été renforcé en proposant différentes nouvelles prestations et en introduisant un nouveau logo « Ethos Member » que les institutions membres peuvent utiliser par exemple sur leur site internet ou dans leur rapport annuel.
- Au niveau stratégique, le Conseil de fondation a pris la décision d'acquiescer récemment 20% du consultant français Proxinvest dans le but de renforcer la présence d'Ethos hors de Suisse. Par ailleurs, il a décidé de mener une réflexion sur l'extension de certaines prestations d'Ethos aux investisseurs privés, ceux-ci étant de plus en plus nombreux à s'intéresser à Ethos.
- Dominique Biedermann présente ensuite les comptes 2009. La société Ethos Services a dégagé une perte de CHF 99'925 (bénéfice de CHF 141'908 en 2008). Au vu du report de CHF 422'988 de l'exercice précédent, le résultat au bilan s'élève ainsi à CHF 323'063. Il est proposé de verser un dividende de CHF 100'000 (CHF 25'000 l'année précédente) à la Fondation

Ethos. Les comptes de la Fondation Ethos se sont soldés en 2009 par une perte de CHF 66'422 (excédent de CHF 14'619 en 2008). Le report de l'exercice précédent s'étant monté à CHF 75'985, le résultat au bilan s'élève ainsi à CHF 9'563. Le détail des comptes de la société Ethos Services, de la Fondation Ethos, ainsi que les comptes consolidés sont présentés aux pages 26 à 37 du rapport annuel.

2.2 Prise de connaissance du rapport de l'organe de contrôle

L'Assemblée générale prend connaissance du rapport de l'organe de contrôle qui figure aux pages 20 à 23 du rapport annuel. Aucune remarque n'est formulée.

2.3 Recommandation concernant l'approbation du rapport annuel et des comptes 2009

Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

Vote : L'assemblée générale recommande à l'unanimité d'approuver le rapport annuel 2009 et les comptes 2009.

3. Elections des membres du conseil de fondation

Colette Nova a demandé, suite à sa nomination à la vice-direction de l'OFAS, de ne plus se représenter pour un nouveau mandat annuel. Kaspar Müller, au nom du Conseil de fondation, remercie chaleureusement Colette Nova pour son engagement pour Ethos au cours des quatre ans passé au sein du Conseil de Fondation, ainsi que auparavant au sein du Conseil consultatif de la Fondation. L'assemblée générale remercie à son tour Colette Nova par acclamation.

3.1 Réélections

Les candidats proposés pour nomination au Conseil de fondation pour un mandat d'une année sont présentés. Il s'agit de Kaspar Müller, Hanspeter Uster et Jacques Zwahlen. La présidence continuerait à être assurée par Kaspar Müller et la Vice-présidence par Jacques Zwahlen.

Thomas Hengartner, représentant de Pensionskasse der Tamedia AG, demande pourquoi Hanspeter Uster n'a participé à aucune séance du Conseil de fondation entre son élection en juin 2009 et la fin de l'année. Kaspar Müller lui répond qu'il y a eu deux séances au cours de cette période et que Hanspeter Uster n'a pas pu se libérer pour la première séance dont la date avait été fixée avant sa nomination et qu'il a malheureusement été malade lors de la deuxième séance.

Vote : L'Assemblée générale recommande la réélection de Kaspar Müller, Hanspeter Uster et Jacques Zwahlen pour un mandat d'une année.

3.2 Nominations par les deux caisses fondatrices

L'assemblée générale prend note de la nomination par les deux caisses fondatrices de Pierre-André Dumont (CIA) et Jean Rémy Roulet (CPPIC) au Conseil de fondation.

4. Modifications des statuts

En préambule, il est rappelé que toute modification des statuts de la Fondation Ethos doit faire l'objet d'un préavis de l'assemblée générale des membres. Par ailleurs, pour entrer en vigueur, les modifications doivent être approuvées par l'autorité de surveillance de la Fondation, à savoir le Département Fédéral de l'Intérieur.

4.1 Modification des articles 7, 10, 13, 14, 15 et 17

Pour que la Fondation Ethos puisse adopter un règlement d'organisation complet, l'autorité de surveillance a demandé que les statuts fassent référence aux différentes instances mentionnées dans le projet de règlement d'organisation, à savoir le Bureau, les commissions et la Direction. Cela nécessite diverses adaptations statutaires. Un document séparé qui présente en détail les propositions de modifications statutaires a été transmis aux membres.

Vote : L'Assemblée générale recommande à l'unanimité la modification des articles 7, 10, 13, 14, 15 et 17, selon la proposition effectuée par le Conseil de fondation.

4.2 Modification de l'article 3

Le but initial de la Fondation Ethos était de favoriser l'investissement socialement responsable. Toutefois, depuis la création de la Fondation en 1997, son rayonnement a largement dépassé les caisses de pension. La société civile dans son ensemble est de plus en plus concernée par les activités et les réalisations d'Ethos. Au vu de cette évolution, le Conseil de fondation propose d'adapter le but de la Fondation Ethos, en l'occurrence de l'élargir à la promotion d'un environnement socio-économique stable et prospère. Il propose ainsi la modification suivante de l'article 3 des statuts.

Vote : L'Assemblée générale recommande à l'unanimité la modification de l'article 3, selon la proposition effectuée par le Conseil de fondation.

5. Election de l'organe de contrôle

Il est proposé à l'assemblée générale de recommander la nomination de PricewaterhouseCoopers comme organe de contrôle pour un mandat d'une année.

Vote : L'Assemblée générale recommande à l'unanimité la nomination de PricewaterhouseCoopers comme organe de contrôle pour un mandat d'une année.

6. Divers

Néant.

7. Exposé

Monsieur Peter Studer, Dr en droit, ancien rédacteur en chef du département de l'information de la Télévision suisse alémanique et ancien président du Conseil suisse de la presse, s'exprime sur le thème : « Journaliste – Observateur ou acteur de la crise économique ? ».

Au cours de son exposé, Peter Studer a notamment relevé que le journalisme économique a obtenu toujours plus d'importance au cours des 20 dernières années. Toutefois, malgré l'importance que les thèmes économiques ont progressivement pris au sein des médias, il faut se rendre à l'évidence que quasiment personne n'avait prédit la crise économique actuelle et son ampleur. Peter Studer a également évoqué les différents facteurs qui peuvent influencer la qualité des comptes-rendus des médias, en particulier le développement de la communication par l'internet et de la presse gratuite.

Pour assurer la qualité de l'information, Peter Studer préconise essentiellement la mise en place d'une forte autorégulation, notamment par l'intermédiaire du Conseil suisse de la presse. Cela devrait contribuer à assurer une plus grande éthique des médias.

Clôture de l'assemblée générale

Le Président clôt l'assemblée à 12h15 et convie tous les participants à un apéritif et à un déjeuner.